



27, CÔTE DE L'ÉGLISE
NOTRE-DAME-DES-BOIS (QUÉBEC) J0B 2E0
TÉL : (819) 875-3033 ★ FAX : (819) 888-2366

Le Mode de vie de la Voie-Lactée 2026-2027

Je m'engage à respecter ce mode de vie en tout temps :

Signature de l'élève

Signature du parent

Hance En Charet

Signature de la direction

Selon la nature et la gravité d'une situation problématique, des conséquences seront appliquées.

Ces règles doivent être respectées dans l'école, dans l'autobus, sur la cour d'école, à l'heure du dîner et au service de garde.

Mon rôle d'élève



Je persévère

- En faisant des efforts dans les tâches demandées.
- En acceptant l'aide proposée.

Je fais preuve de respect et civisme

- En écoutant les consignes de tous les adultes et en ajustant mon attitude et mon comportement.
- En utilisant « madame » et « monsieur » lorsque je m'adresse aux adultes.
- En utilisant le « vous » pour m'adresser aux adultes.
- En circulant en marchant et calmement.
- En demeurant à l'intérieur des limites de la cour, je demande si j'ai besoin d'en sortir car je dois rester sous la supervision des adultes.
- En contribuant à garder l'école et la cour propres et en bon état.
- En prenant soin du matériel qui m'est prêté et en l'utilisant de façon sécuritaire.
- En utilisant adéquatement les robinets, lavabos, toilettes, papier à mains et abreuvoirs.
- En appliquant le code vestimentaire.

Je fais preuve d'ouverture

- En accueillant les différences et les idées des autres.
- En osant aller vers les autres.

Je fais preuve de bienveillance

- En favorisant un climat positif et harmonieux.
- En m'adressant aux autres avec politesse, respect et avec un ton calme.
- En réglant mes conflits calmement.
- En prenant soin des autres, les grands comme les petits.
- En ajustant mes propos et mon jugement en fonction de l'âge des autres.
- En respectant mon intimité et celle des autres.

Je m'engage dans ma réussite

- En arrivant à l'heure, 7h50, tous les jours.
- En étant prêt (e) à travailler dès mon entrée dans la classe.
- En laissant mes objets personnels à la maison (jouet, appareil électronique, etc.).
- En assumant les conséquences liées à mes paroles et mes gestes.

EN TOUT TEMPS, L'ÉCOLE DIT **NON** :



VIOLENCE :

« Toute manifestation de **force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée **intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de **détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » art. 13, LIP 2012

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL :



« la notion de violence à caractère sexuel s'entend de toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. » À noter que les manifestations de harcèlement sexuel constituent également des violences à caractère sexuel.

INTIMIDATION :

« Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non** à caractère **répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des **rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de **détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » art. 13, LIP 2012

TAXAGE :

Enlever quelque chose ou faire des menaces à quelqu'un en utilisant l'intimidation ou la violence.

VANDALISME :

Attitude d'une personne qui endommage volontairement les biens personnels ou collectifs.

L'élève qui subit ou est témoin de ces méfaits doit le **dénoncer** immédiatement auprès d'un adulte.

Dénoncer, c'est la première chose à faire pour arrêter ces comportements inacceptables.



La sécurité de votre enfant nous tient à ♥. Mais c'est une responsabilité partagée.

Nous demandons aux parents d'offrir, dans la mesure du possible, une stabilité à votre enfant pour les départs à 15h00.

Cependant, nous comprenons qu'il peut y avoir des horaires atypiques. Pour aider le personnel qui a de nombreux élèves à sa charge et dont les horaires atypiques peuvent devenir ardues à suivre, nous sommes disposés à fournir aux parents, dès la rentrée scolaire, un document pour y indiquer l'heure de départ, à chaque semaine. Il suffit de le demander à l'enseignante de votre enfant, elle pourra vous fournir les copies nécessaires. Nous demandons d'envoyer ce document, chaque lundi matin, dans la pochette-facteur de votre enfant.

Si exceptionnellement, votre enfant doit quitter de façon différente à ce qui était prévu initialement, nous demandons aux parents **d'en aviser l'enseignante et le service de garde** si votre enfant est utilisateur et ce, **AVANT 11h00**. Au-delà de cette heure, le personnel n'est pas tenu de prendre ses messages et ne sera pas tenu responsable d'avoir fait quitter votre enfant selon l'horaire initialement prévu.

Merci de votre compréhension,

La direction.





27, COTE DE L'ÉGLISE
NOTRE-DAME-DE-L'ÉGLISE 100 200
Tél. (819) 875-1033 • Fax (819) 888-2366

Code vestimentaire de l'école de la Voie-Lactée

Réfléchis à ta tenue vestimentaire

Il est important d'apprendre à ajuster sa tenue vestimentaire en fonction des différents contextes : la météo, l'endroit (maison, travail, école), etc.

Couvre-chef

La casquette, la tuque, le capuchon¹ ou tout autre couvre-chef sont interdits en classe sauf exception².

Haut du corps

Les vêtements du haut du corps doivent couvrir³ la poitrine et l'abdomen. Les sous-vêtements ne doivent pas être visibles. Les camisoles à bretelles spaghetti sont interdites, celles avec des bretelles larges sont permises.

* Les vêtements du haut et du bas doivent se rejoindre en tout temps.

Bas du corps

Les vêtements du bas doivent couvrir les fesses et le haut de la cuisse⁴. Les shorts doivent se rendre au genou ou à la mi-cuisse. Les sous-vêtements ne doivent pas être visibles de même que les parties intimes.

* Les vêtements du haut et du bas doivent se rejoindre en tout temps.

Chaussures

Le port des chaussures et sandales attachées sont obligatoires en tout temps dans l'école. L'élève a l'obligation de porter le type de chaussures demandé en éducation physique.

* Les vêtements du haut et du bas doivent se rejoindre.

1 Capuchons interdits pour des raisons d'identification.

2 Toute demande d'exception doit être autorisée par la direction.

3 Cacher par un vêtement opaque.

4 Voir la représentation graphique.

En éducation physique, le code vestimentaire est un short ou legging à la mi-cuisse ou coton ouaté. Pas de camisole.

Vêtements à caractère vulgaire ou obscène

Tout vêtement avec des représentations ou des messages offensants, évoquant la violence, l'obscénité et les substances prohibées pour des mineurs est interdit.